

POUR UN ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS UNE POLITIQUE GLOBALE DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

COMMUNIQUE COMMUN SNES - SNESup - Specif - EPI ¹

Les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication ouvrent sur une communication multimédia immédiate et planétaire. Elles renouvellent les conditions d'accès à la connaissance, la vie professionnelle et culturelle. Elles posent de nouveaux problèmes de citoyenneté. De nouveaux savoirs et savoir-faire sont dès maintenant indispensables pour l'homme du XXI^e siècle.

Leur présence dans l'enseignement semblait faire l'objet d'une attention nouvelle de la part des responsables politiques de ce pays, avant que ne s'engage la campagne électorale, si on en croit les missions qui avaient été mises en place par le Parlement et le gouvernement ainsi que les déclarations faites par le Président de la République dans son entretien télévisé de mars dernier. En janvier dernier, en réponse à un sénateur, le Ministre de l'Éducation nationale fixait comme objectifs à l'école *“ d'assurer à tous l'égalité d'accès aux usages liés aux moyens modernes d'information et de communication, quelles que soient les situations géographiques ou sociales des élèves et des étudiants ”*, et de donner les compétences nécessaires pour faire des élèves les *“ citoyens de demain, à la fois vigilants et adaptés au monde qui les entoure²⁾ ”*. Des propositions plus récentes sur la nécessaire généralisation d'Internet ³ semblent avoir perdu de vue cet enjeu citoyen.

¹ SNES-FSU (Syndicat National des Enseignements du Second Degré),

SNESUP-FSU (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur),

SPECIF (Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France),

EPI (Association Enseignement Public et Informatique).

² Réponse du Ministre de l'Éducation à un Sénateur (J.O. du 30 janvier 1997).

³ Rapport Martin-Lalande, analyse dans le Monde du 2 mai 1997 (voir extraits en page 55).

C'est dans ces conditions que les organisations, SPECIF, EPI, SNESUP et SNES, syndicats et associations de spécialistes représentatifs dans le second degré et le supérieur, qui ont si souvent déploré les carences de la politique menée dans ce secteur,

- souhaitent que nous n'en restions pas aux déclarations d'intention,
- constatent qu'actuellement la place des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication dans le système éducatif n'est pas à la hauteur des enjeux. Citons par exemple la place peu enviable occupée par la France pour les équipements dans l'Union Européenne ou la place chichement mesurée à l'option informatique en lycée,
- déplorent que, dans un certain nombre de déclarations officielles, l'accent soit mis sur les équipements et les "tuyaux" sans jamais évoquer les problèmes de contenus et de formation.

En conséquence, les organisations SNES, SNESUP, SPECIF, EPI demandent avec force une politique globale des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication dans le système éducatif. Celle-ci doit concerner les équipements, la formation des enseignants, l'évolution des programmes d'enseignement, la conception de logiciels et de produits éducatifs multimédias, et doit s'attacher à définir une nouvelle discipline qui assure la maîtrise des principes et des pratiques de ces Sciences et Technologies.

Paris le 12 mai 1997

NDRL : appel à contributions

Le groupe EDI⁴ de l'EPI participe, avec ses partenaires, à l'élaboration d'une plate-forme pour la création d'une discipline des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (voir dans la rubrique "Enseignement de l'informatique au lycée"). Merci à tous ceux concernés ou intéressés par ce projet de bien vouloir nous faire part de leurs réactions, remarques, suggestions ou propositions susceptibles de nourrir la réflexion.

⁴ Enseignement De l'Informatique.